

Caractéristiques :

Couleur fleur :

Couleur feuillage : Vert

Hauteur : 0 cm

Feuillaison : aucune

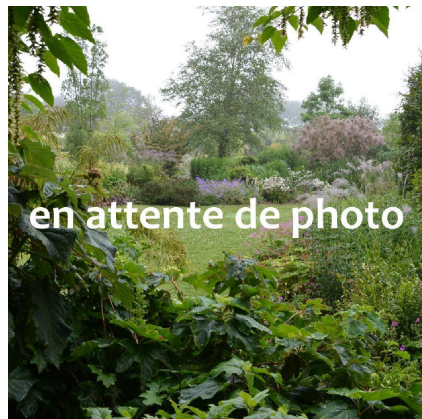
Floraison(s) : Mai - Mai

Type de feuillage: persistant

Exposition : soleil mi-ombre

Type de sol :

Silhouette : Non prÃ©cisÃ©



EQUISETUM camtschatcense (americanum)

-> [Accéder à la fiche de EQUISETUM camtschatcense \(americanum\) sur www.pepiniere-bretagne.fr](http://www.pepiniere-bretagne.fr)

DESCRIPTION

Informations botaniques

Nom botanique : EQUISETUM camtschatcense (americanum)

Famille : Equisetaceae

Description de EQUISETUM camtschatcense (americanum)

L'EQUISETUM camtschatcense ou prêle du kamtschatka, est une plante pouvant atteindre 1.2/1.3m de hauteur en terrain retant humide ou immergé de 0 à 5 cm de profondeur. Il forme une touffe dressée de longues tiges vert mat avec régulièrement des canneaux noirs.

Les EQUISETUM sont des plantes vivaces de bassins ou tout du moins de terrains humides. Ces plantes rescapées de l'ère tertiaire ont un graphisme vraiment particulier, sans feuilles, uniquement des tiges. Celles-ci sont creuses, segmentées par des nœuds de couleur différente. Ces nœuds ou anneaux sont constitués d'écailles qui sont en fait des feuilles atrophiées. Ce sont des plantes très graphiques, intéressantes au bord d'un plan d'eau ou en zone humide, mais aussi vous pouvez les faire pousser dans un pot dans lequel vous maintiendrez l'eau à niveau.

Entretien de EQUISETUM camtschatcense (americanum)

aucun entretien particulier. Couper éventuellement les vieilles tiges disgracieuses.

EMPLACEMENT

Emplacement de EQUISETUM camtschatcense (americanum)

Type de sol de EQUISETUM camtschatcense (americanum)

PARTICULARITÉ

EQUISETUM camtschatcense (americanum) supporte le climat maritime.

EQUISETUM camtschatcense (americanum) supporte le vent.

EQUISETUM camtschatcense (americanum) est une plante à feuillage persistant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRE

-> [Accéder à la collection des Toutes les plantes disponible à la vente sur www.pepiniere-bretagne.fr](http://www.pepiniere-bretagne.fr)